

Lignes directrices

de la Société suisse des médecins-dentistes SSO

La SSO est l'organisation professionnelle et corporative des médecins-dentistes exerçant leur activité en Suisse ainsi que la société scientifique générale pour la médecine dentaire en Suisse.



La SSO s'engage en faveur d'une santé bucco-dentaire optimale de la population.

La SSO s'efforce de promouvoir une santé bucco-dentaire optimale de la population suisse. Dans ce but, la prévention est placée au premier plan. La SSO s'engage notamment en faveur des soins dentaires scolaires et de la médecine dentaire pour les personnes âgées. Elle informe le public de façon active et compréhensible.

La SSO représente les intérêts des médecinsdentistes suisses.

La SSO exerce une influence sur les processus législatifs. En tant que représentante légitime du corps médico-dentaire, elle défend les intérêts des médecins-dentistes en Suisse vis-à-vis des autorités, des institutions et du public. La SSO s'engage auprès des patients, des autorités et des institutions en faveur d'honoraires économiquement adéquats et bienfondés rémunérant les prestations médico-dentaires. Elle s'engage en outre pour des réglementations permettant de fournir des prestations efficientes.

La SSO s'engage en faveur du libre exercice de la profession et du libre choix des traitements.

La SSO s'engage en faveur du libre choix du médecin dentiste

SSO

et des patients. Le choix du traitement repose sur la liberté contractuelle entre le patient et le médecin-dentiste.

La SSO s'engage en faveur de prestations médico-dentaires de qualité élevée, dans le respect des principes sociaux et déontologiques.

Par ses lignes directrices relatives à la qualité en médecine dentaire, la SSO apporte une contribution importante à l'assurance d'un niveau élevé des prestations médico-dentaires. Les activités du médecin-dentiste se fondent sur des principes éthiques et tiennent compte de la situation économique du patient.

La SSO s'efforce de promouvoir un niveau élevé de la formation professionnelle des médecins-dentistes.

En vertu du code déontologique, les membres de la SSO s'astreignent à une formation continue et de perfectionnement régulière, de sorte à maintenir leurs compétences et la gestion du cabinet au niveau actuel des connaissances scientifiques. Par son concept de formation postgrade et continue, la SSO assure un niveau de qualité élevé des activités professionnelles des praticiens en faveur du bien-être des

SSO

patients. Dans ce but, la SSO collabore avec les universités, les associations professionnelles des différentes disciplines, les médecins-dentistes spécialisés et les praticiens généralistes, et encourage la collaboration mutuelle. La SSO cultive traditionnellement des relations amicales avec les associations professionnelles des pays voisins.

Par ses prestations de service, la SSO soutient les activités professionnelles de ses membres.

La SSO tient compte des besoins et des préoccupations de ses membres et s'efforce de les assister dans la gestion de leur cabinet. Elle soutient ses membres et les sections lors de la mise en pratique administrative des prescriptions légales et juridiques. Elle s'engage à promouvoir le titre «SSO» en tant que label de qualité en médecine dentaire.

La SSO s'engage en faveur de la formation professionnelle initiale, continue et postgrade de tous les membres de l'équipe du cabinet dentaire.

La bonne coopération entre le médecin-dentiste et tous les membres de l'équipe du cabinet dentaire est une condition essentielle du succès thérapeutique. La SSO reconnaît les



obligations des médecins-dentistes vis-à-vis de leurs collaboratrices et collaborateurs en matière de formation professionnelle initiale, postgrade et continue, ainsi qu'en faveur de conditions de travail optimales et d'une attitude respectueuse de l'éthique professionnelle.

Contact

Société suisse des médecins-dentistes SSO

Secrétariat général Tél. 031 313 31 31 Thunstrasse 7 Fax 031 313 31 40 case postale secretariat@sso.ch

3001 Berne www.sso.ch